

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00928

Numéro SIREN : 831 137 773

Nom ou dénomination : A-B TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 1670

1679
26 MAR. 2021

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065-SD
2020

Page

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019

Déclaration souscrite par le contribuable en tant que membre du groupe
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SASU A-B TAXI

Adresse du siège social:

94 RUE ROBERT SCHUMANN

SIRET

8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4

60100 CREIL

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

SIRET

Activités exercées Transports de voyageurs par taxi

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit
Bénéfice imposable à 15% 2 579 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV à long terme imposables à 19%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/BAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Nom

NIF

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

LA FIDUCIAIRE DE L'OISE
13 B ROUTE DE CREIL

60340 ST LEU D ESSERENT

Tél: 03 44 24 65 29

Nom et adresse du conseil

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 17/06/2020

Lieu CREIL

Qualité et nom du signataire:

DG

Signature

0BELKHODDAM ABED

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même			a		payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou primes					

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

Montant des distributions
autres que celles visées en (a)
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)

Montant des revenus répartis (5)

Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)

- * SARL, tous les associés ;
- * SCA, associés gérants ;
- * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
- * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les
S.A.R.L.

Nombre
de parts
sociales
appartenant
à chaque
associé en
toute pro-
priété ou en
usufruit
2

Année au cours de laquelle le versement à été effectué.

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement
dits.

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement.

à titre de frais
professionnels autres que
ceux visés dans les

Indemnités forfaitaires.	5
-----------------------------	---

Rembour-
sements.
6

Indemnités
forfaitaires.
7

Rembour-
sements.
8

1
MR BELKHODAM ABED 94 RUE ROBERT SCHUMAN
60100 CREIL

100

2019

9 136

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

11 935

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

**SASU A-B TAXI
94 RUE ROBERT SCHUMANN
60100 CREIL**

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

LES CONVENTIONS COMPTABLES ONT ETE APPLIQUEES DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMEMENT AUX HYPOTHESES DE BASE :

- * CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**
- * PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE A L'AUTRE**
- * INDEPENDANCE DES EXERCICES**

ET CONFORMENT AUX REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

LA METHODE DE BASE RETENUE POUR L'EVALUATION DES ELEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITE EST LA METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

- * AMORTISSEMENTS : ILS SONT CALCULES SUIVANT LE MODE LINEAIRE OU DEGRESSIF ET EN FONCTION DE LA DUREE DE VIE PREVUE.**
- * STOCKS : ILS SONT EVALUES SUIVANT LA METHODE PREMIER ENTRE, PREMIER SORTI. POUR DES RAISONS PRATIQUES, LE DERNIER PRIX D'ACHAT CONNU A ETE RETENU SAUF ECART SIGNIFICATIF.**

LES PRODUITS FABRIQUES SONT VALORISES AU COUT DE PRODUCTION EN ELIMINANT LE COUT DE LA SOUS-ACTIVITE.

Désignation de l'entreprise **SASU A-B TAXI**Adresse de l'entreprise **94 RUE ROBERT SCHUMANN****60100 CREIL**Néant ☐Numéro SIRET * **83113777300014**Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**Durée de l'exercice précédent * **12**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

				Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012			
	{ Autres *	014	60 529	016	529	60 000	60 000
	Immobilisations corporelles *	028	2 087	030	1 215	872	1 394
	Immobilisations financières * (1)	040	50	042		50	50
	Total I (5)	044	62 666	048	1 744	60 922	61 444
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	217	070		217	40
	{ Autres * (3)	072	10 238	074		10 238	6 854
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092	299	094		299	295
	Total II	096	10 753	098		10 753	12 417
	Total général (I+II)	110	73 420	112	1 744	71 676	73 861
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	5 000	
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	500	250	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)			132			
	Report à nouveau			134	18 383	2 047	
	Résultat de l'exercice			136	1 787	16 586	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	25 669	23 883	
	Total II			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	37 533	44 949	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 146	1 198	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		157	172	6 327	3 831	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	46 007	49 979	
	Total général (I + II + III)			180	71 676	73 861	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A-B TAXI

A - RÉSULTAT COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

dont export
et livraisons
intracommunautaires

biens

services *

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

Production immobilisée *

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

Autres charges externes * : (dont crédit bail :

- mobilier

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle

CFE et CVAE *

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

Dotations aux provisions

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger *dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers

Produits exceptionnels

Charges financières

Charges

exceptionnelle

dont amortissement des souscriptions dans des
PME innovantes (art 217 octies)dont amortissement exceptionnel de 25% des
constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)

Impôts sur les bénéfices *

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles *

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)

Divers* dont intérêts excédentaires
des cptes-cis d'associésFraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail
immobilier et de levée d'optionécarts de valeurs
liquidatives sur OPCVM*(Part de loyers dispensés
de réintégration)

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprise
nouvelles

(44, septies)

Reprise d'entre-
prises en diffi-
culté (44, septies)

Divers* ZFA NG

(44 quaterdecies)

Zone franche

urbaine

(44, octies et octies A)

Jeune entreprise

innovante

(44, septies A)

Investissements

outre-mer

Zones restruc-
turelles de la défense

(44, septies)

Bassins d'emploi

à redynamiser

(art. 44 duodecies)

Créance due au report

en arrière du déficit

Zone de développe-
ment prioritaire

(44 septidécies)

Zones de revitali-
sation rurales

(44 quinquies)

Pôles de compé-
titivité hors CICE

(art. 44 undecies)

Bassins urbains

à dynamiser-BUD

(art. 44 sexdecies)

Déduction excep-
tionnelle simulta-
neur de conduite

(44 septidécies)

Zones de revitali-
sation rurales

(44 quinquies)

Pôles de compé-
titivité hors CICE

(art. 44 undecies)

Bassins urbains

à dynamiser-BUD

(art. 44 sexdecies)

Déduction excep-
tionnelle simulta-
neur de conduite

(44 septidécies)

Zones de revitali-
sation rurales

(44 quinquies)

Pôles de compé-
titivité hors CICE

(art. 44 undecies)

Bassins urbains

à dynamiser-BUD

(art. 44 sexdecies)

Déduction excep-
tionnelle simulta-
neur de conduite

(44 septidécies)

Zones de revitali-
sation rurales

(44 quinquies)

Pôles de compé-
titivité hors CICE

(art. 44 undecies)

Bassins urbains

à dynamiser-BUD

(art. 44 sexdecies)

Déduction excep-
tionnelle simulta-
neur de conduite

(44 septidécies)

Zones de revitali-
sation rurales

(44 quinquies)

Pôles de compé-
titivité hors CICE

(art. 44 undecies)

Bassins urbains

à dynamiser-BUD

(art. 44 sexdecies)

Déduction excep-
tionnelle simulta-
neur de conduite

(44 septidécies)

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	60 529	412		414		416	60 529		60 529		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 087	442		444		446	2 087		2 087		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50		50		
TOTAL		490	62 666	492		494		496	62 666		62 666		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	529	502		504		506	529		529		
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	693	532		534	522	536	1 215		1 215		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566					
TOTAL		570	1 222	572	522	574		576	1 744		1 744		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	381	956
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	325	956
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	327	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	380	1 043
N° du centre de gestion agréé	326	
Montant de la TVA collectée	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	374	4 938
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	378	2 999
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	398	
Dossier N° ABTAXI en Euros.	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Page 1
DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI			
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
DECLARATION DES EFFECTIFS			Durée en nombre de mois
			1 2
Effectif moyen du personnel * :			
dont apprentis		376	1
dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		861	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		108	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		118	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		119	
		105	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1	106
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		115	
Subventions d'exploitation reçues		143	
Variation positive des stocks		113	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		116	
		153	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		TOTAL 2	144
Achats			
Variation négative des stocks		121	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		145	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		125	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		146	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		133	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		148	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		128	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		135	
		150	
IV- Valeur ajoutée produite		TOTAL 3	152
Calcul de la valeur ajoutée			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		(total 1 + total 2 - total 3)	137
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		023	
Période de référence		026	
Date de cessation		160	
		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 20
Page

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A-B TAXI

N° SIRET 8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1

ADRESSE (voie) 94 RUE ROBERT SCHUMANN

CODE POSTAL 60100 VILLE CREIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BELKHODDAM Prénom(s) ABED

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 230884 N° Département 60 Commune CREIL Pays FR

Adresse : N° 94 Voie RUE ROBERT SCHUMAN

Code postal 60100 Commune CREIL

Forme juridique Dénomination Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Forme juridique Dénomination Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU A-B TAXI
S.A.R.L. au capital de 5 000 Euros
Siège social : 94 RUE ROBERT SCHUMANN
60 100 CREIL

R.C.S COMPIEGNE 831.137.773

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,
Le dix-sept juin à seize heures,

Les associés de la société **A-B TAXI S.A.S.U.** se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, convoqués par la gérance.

Sont présents :

Monsieur BELKHODDAM ABED

Propriétaire de **100 actions**

TOTAL DES PARTS **100 actions**

L'assemblée est présidée par Monsieur BELKHODDAM ABED, président.

Monsieur Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture des rapports de la gérance sur l'exercice clos le **31 décembre 2019** et sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus à la gérance ;
- Rémunération de la gérance.

Monsieur Le Président rappelle que chacun des associés a été individuellement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les convocations et avis de réception.
- Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable au **31 décembre 2019** ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Monsieur Le Président déclare que ces documents ont été mis à leur disposition au siège social, quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions. Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel participe l'associé intéressé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, il donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, soit : un bénéfice de 1 787.00 Euros, de la façon suivante :

- Bénéfice : 1 787 Euros.

- Report à nouveau : 1 787 Euros.

- Réserve légale : 0 Euros.

Soit un disponible de : 0.00 Euros, sur lequel ne sera prélevé aucune distribution de dividendes de 0.00 euros ouvrant droit à la réfaction prévue par l'Art. 158 du CGI.

Par ailleurs, je vous rappelle le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (Art 243 bis du CGI) :

ANNEE	DISTRIBUTION PRECOMPTE INCLUS	ABBATEMENT	AVOIR FISCAL
2018	0	0	0
2017	0	0	0
2016	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération nette perçue par le gérant au cours de l'exercice, soit neuf mille quatre cent trente-six euros (CSG et CRDS non déductibles sur Urssaf inclus).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, valant feuille de présence.

SIGNATURES :



Monsieur BELKHODDAM ABED

SASU A-B TAXI
AU CAPITAL DE 5 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 94 RUE ROBERT SCHUMANN
60100 CREIL
R.C.S COMPIEGNE 831.137.773

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES, NOTRE RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE NOTRE SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 AINSI QUE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE SOUMIS A VOTRE APPROBATION.

POUR VOTRE INFORMATION, NOUS VOUS AVONS ADRESSE, AVEC LE PRESENT RAPPORT, TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, A SAVOIR :

LE BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

LE TEXTE DES RESOLUTIONS QUE NOUS PROPOSONS A VOTRE VOTE.

APRES CONSTITUTION DES AMORTISSEMENTS SELON LES TAUX EN USAGE DANS NOTRE PROFESSION ET, EN OUTRE, APRES CONSTITUTION DES PROVISIONS QUI NOUS ONT PARU NECESSAIRES POUR FAIRE FACE A DES BENEFICES ET PRODUITS PROBABLES, CES COMPTES ET LE BILAN FONT APPARAÎTRE, POUR L'EXERCICE ECOULE, UN BENEFICE DE 1 787,00 EUROS AU SUJET DUQUEL RESULTAT NOUS VOUS FERONS CI-APRES UNE PROPOSITION D'AFFECTATION CONFORME AUX STIPULATIONS DE NOS STATUTS.

A) ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1. EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE.

LE CHIFFRE D'AFFAIRE REALISE AU COURS DE L'ANNEE EST DE 49 377,00 EUROS POUR 12 MOIS D'ACTIVITES.

LES COMPTES DE L'EXERCICE D'UNE DUREE DE 12 MOIS FONT APPARAÎTRE UN RESULTAT POSITIF

LES DOCUMENTS QUE NOUS VOUS AVONS REMIS FONT RESSORTIR UNE SITUATION DE TRESORERIE SAIN.

L'EXERCICE CLOTURE A PERMIS DE CONSTATER UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DU POSTE "ACTIF IMMOBILISE DE 60 922,00 EUROS.

LE NOMBRE MOYEN DE SALARIE EST DE 1.

2. EVOLUTION PREVISIBLE.

L'EVOLUTION DE NOTRE ACTIVITE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS NOUS PERMET D'ENVISAGER UNE AUGMENTATION DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020 LE CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE EST STABLE, ET LES 3 PREMIERS MOIS DE 2020, CONFIRME UNE PETITE HAUSSE DU CHIFFRE. LA TRESORERIE DE L'ENTREPRISE EST SAIN.

4. SES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE EN CE SENS.

LES COMPTES ET LE BILAN QUE NOUS VOUS SOUMETTONS ONT ETE ETABLIS SELON LES MEMES METHODES D'EVALUATION ET LES FORMES RESPECTANT LES DISPOSITIONS DU PLAN COMPTABLE REVISE.

B) COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE.

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019		
NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES NET S'EST ELEVE A.....	EUR	49377
SUBVENTION D'EXPLOITATION.....	EUR	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS.....	EUR	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES.....	EUR	
AUTRES PRODUITS.....	EUR	756
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION A.....	EUR	50133
DES ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIO.....	EUR	222
DE LA VARIATION DE STOCK.....	EUR	
DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	EUR	27799
DES IMPOTS, ET TAXES ASSIMILES.....	EUR	802
DES FRAIS DE PERSONNEL.....	EUR	11935
DES CHARGES SOCIALES.....	EUR	5662
DES DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	EUR	522
DES AUTRES CHARGES.....	EUR	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....	EUR	46943
LE RESULTAT D'EXPLOITATION A ETE DE.....	EUR	3190
COMPTE TENU		
DES PRODUITS FINANCIERS.....	EUR	1
DES PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	EUR	
LE RESULTAT EXCEPTIONNEL A ETE DE.....	EUR	
DES CHARGES FINANCIERES.....	EUR	613
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES.....	EUR	405
LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS A ETE DE	EUR	
COMPTE TENU		
DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	EUR	387
LE TOTAL DES PRODUITS A ETE DE.....	EUR	50134
LE TOTAL DES CHARGES A ETE DE.....	EUR	48347
LE RESULTAT REPORTABLE UN BENEFICE DE	EUR	1787

C) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER CES RESULTATS :

LE BENEFICE DE 1 787,00 EUROS EST IMPUTE POUR 1 787,00 EUROS EN REPORT A NOUVEAU

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS, IL EST RAPPELE QU'IL N'A ETE DISTRIBUE AUCUN DIVIDENDE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

D) PROPOSITION DES RESOLUTIONS

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

QUITUS DE SA GESTION A LA GERANCE.

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

CETTE RESOLUTION A ETE VOTE A L'HUNANIMITE.

NOUS ESPERONS QU'ELLES AURONT VOTRE AGREMENT ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A VOTRE GERANT QUITUS DE SA GESTION.

MR BELKHODDAM ABED

LE GERANT.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal stroke and a loop.